

**Festival de l'image sous-marine 2020**  
**Concours**  
**Réalise un dessin sur le thème suivant : « Insolite »**

**Règlement**

**Article 1 : Les organisateurs**

Dans le cadre du Festival de l'image sous-marine 2020 qui se tiendra du 05 au 13 juin, l'Office de Tourisme de l'Ouest et Sciences Réunion organisent, en partenariat avec l'Académie de la Réunion, un concours intitulé : **Réalise un dessin sur le thème suivant : « Insolite »**.

**Article 2 : Conditions de participation**

Ce concours individuel est ouvert aux élèves des écoles primaires et des collèges de la Réunion de 6 à 14 ans mais aussi aux enfants en candidats libres de 6 à 14 ans.

En participant au concours, le candidat accepte l'intégralité des termes du règlement.

Sont exclus de la participation au concours les enfants des organisateurs.

**Article 3 : objectif**

Ce concours s'inscrit dans l'organisation du Festival de l'image sous-marine 2020 et a pour but de sensibiliser le jeune public au monde marin. Le dessin remportant le 1<sup>er</sup> prix deviendra l'affiche du Festival de l'image sous-marine 2020 et servira de support de communication pour la manifestation.

**Article 4 : Production demandée**

Le dessin sera réalisé sur une feuille de dessins au **format A3 portrait (type feuille CANSON)**

Toutes les techniques de réalisation à plat seront admises : peinture, crayons de couleurs, feutres... à l'exclusion de tout procédé créant du relief.

Les dessins des élèves devront comporter au verso les informations suivantes :

- Nom et adresse de l'établissement scolaire,
- Prénom et nom et âge de l'élève
- Prénom et nom de l'enseignant(e)
- Numéro de téléphone de l'enseignant(e) et de l'établissement scolaire
- Adresse électronique de l'enseignant(e).

Règlement Concours dessins scolaires et enfants en candidats libres – FISM 2020

Ces travaux seront regroupés dans un dossier comportant ces mentions : nom de l'établissement, nom du chef d'établissement, adresse, classe concernée et nom de l'enseignant(e).

Ils seront envoyés à l'Office de Tourisme de l'Ouest par le chef d'établissement.

Les dessins des enfants en candidats libres devront comporter au verso les informations suivantes :

- Prénom, nom et âge de l'enfant,
- Prénom, nom, adresse et numéro de téléphone des parents
- Adresse électronique des parents.

#### Article 5 : modalités pratiques

Les candidats pourront envoyer **la fiche d'inscription jusqu'au vendredi 21 février et les œuvres (accompagnées d'une copie de la fiche d'inscription) jusqu'au 30 mars 2020 (cachet de la Poste faisant foi)**, les frais d'expédition étant à la charge des participants (aucune demande de remboursement des frais d'expédition ne sera acceptée par les organisateurs) à l'adresse suivante :

Office de Tourisme de l'Ouest  
Concours de dessins / Festival de l'image sous-marine 2020  
10 bis Chemin Grande Ravine  
Grande Fontaine  
97460 Saint-Paul

Les organisateurs déclinent toute responsabilité en cas de dommage ou de perte des travaux ainsi que tout retard dans la réception des courriers.

#### Article 6 : Jury

##### Article 6.1 : critères de sélection des productions

Le jury sélectionnera les productions selon les critères suivants :

- Compréhension du thème : la mise en avant de la mer dans le cadre du festival de l'image sous-marine
- Originalité
- Créativité
- Esthétique
- Respect des consignes (format, matériaux, techniques spécifiées à l'article 4)

### Article 6.2 : composition du jury

Le jury sera composé :

- Du représentant de l'Académie,
- De représentants des organisateurs
- D'un info-graphiste

### Article 7 : calendrier

ETAPES	
Lancement du concours	Lundi 9 décembre 2019
Retour de la fiche d'inscription	Vendredi 21 février 2020
Retour des productions	Lundi 30 mars 2020
Délibération du jury	Jeudi 2 avril 2020
Communication du premier prix	Jeudi 09 avril 2020
Remise des prix	Vendredi 12 juin 2020 (sous réserve de modification de la date)

### Article 8 : Les lauréats et les lots

Les scolaires concourent au même jury que les candidats libres pour le 01<sup>er</sup> prix. Il n'y aura donc qu'une seule délibération désignant le 1<sup>er</sup> prix, tout candidat confondu (scolaires et libres).

Le lauréat verra son dessin retenu pour devenir l'affiche du festival qui se déroulera du 5 au 13 juin 2020 et se verra attribuer une sortie catamaran pour 4 (valeur 60€/personnes) si le lauréat a 6 ou 7 ans (réglementation en vigueur/plongée). Si le lauréat a au moins 8 ans, il se verra attribuer au choix une plongée pour 4 personnes (valeur 65€/personne) ou une sortie pour 4 en catamaran (valeur 60€/personne).

Le jury décernera également 2 mentions spéciales candidats libres et scolaires confondus – une mention collège et primaires ; qui se verront remettre une sortie catamaran pour 4 personnes d'une valeur de 60€/personne)

### Article 9 : cession des droits d'auteurs

Le dessin gagnant servira de support de communication pour le Festival de l'image sous-marine 2020 qui aura lieu du 05 au 13 juin 2020.

Règlement Concours dessins scolaires et enfants en candidats libres – FISM 2020



Les dessins réalisés ne feront l'objet d'aucun versement de droits d'auteurs et de diffusions. Les établissements scolaires s'engagent à informer et à demander aux parents des élèves participants une autorisation de leur publication sous quelque forme que ce soit. Sans cette autorisation, les classes seront écartées du concours.

Chaque participant renonce à ses droits patrimoniaux sur son dessin.

Les droits cédés comprennent notamment le droit de reproduction, de représentation, d'arrangement, d'adaptation, et ce sous toutes les formes, par tous les procédés et sur tous les supports connus et inconnus à ce jour. La présente cession sera garantie à titre gratuit.

#### **Article 10 : Divers**

Aucun dessin ne sera retourné à son auteur.

La participation à ce concours implique pleinement l'acceptation du présent règlement.

Les organisateurs ne sauraient être tenus pour responsables, si, pour des raisons indépendantes de leur volonté, ou cas de force majeure, le concours était reporté ou annulé.

Ils se réservent le droit de modifier, de prolonger ou d'annuler le présent concours ainsi de changer l'appellation de la manifestation sans que leur responsabilité ne soit engagée.

Les lots ne pourront pas être remplacés par du numéraire.

Et pourra être demandé par mail à : [production@ouest-lareunion.com](mailto:production@ouest-lareunion.com)